



48 -

DGCP/AT/ckp/18

NOTE DE SERVICE

Portant Mise en Application du Modèle de Reporting N°001/CLBC-FT

- 1- A compter de la date de signature de la présente Note de Service, le modèle de reporting N°001/CLBC-FT est mis en application au sein de toutes les Directions opérationnelles de la BCRG.
- 2- En conséquence, les Directions opérationnelles ont obligation de transmettre le reportig au Coordinateur du Comité LBC/FT Responsable de la Conformité, suivant une périodicité hebdomadaire.
- 3- Les Correspondants LBC/FT désignés par les Directions sont chargés d'assurer la transmission du document et de toutes les informations sur la matière, au Risk Management, à charge pour ce dernier de diligenter la remontée au Coordinateur du Comité LBC/FT.
- 4- Le traitement des informations collectées à l'issue des reportings, sera assuré par le Comité LBC/FT qui doit produire un rapport mensuel au Cabinet et au Président du Conseil d'Administration de la BCRG.
- 5- Tout manquement aux directives de la présente Note de service est passible de sanctions disciplinaires conformément aux règlements en vigueur à la BCRG.



Dr. Lounceny NABE